
PHONE WEB
Société Anonyme au capital de 225.000 €
Siège social : 88, Rue de Courcelles (75008) PARIS
403.916.133. RCS PARIS
(2000 B 04555)

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
EN DATE DU 13 JUIN 2008

L'AN DEUX MILLE HUIT,
Le 13 Juin, à 14 H 00,

Les actionnaires de la société "**PHONE WEB**" se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire annuelle, à l'adresse de l'établissement secondaire sis à **AMIENS (80000) – 10 Square Friant – Les Quatre Chênes**, sur la convocation faite par le Conseil d'Administration.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émarginée en entrant en séance par tous les Actionnaires présents et par les mandataires des Actionnaires représentés.

Monsieur Mohamed BOUKERDENNA préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Patrick SPINOSA et **Monsieur Olivier BONDOIS**, les deux Actionnaires présents et acceptant, représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre d'actions, sont appelés comme Scrutateurs.

Maître Francis ARMAND est désigné comme Secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du Bureau ainsi constitué, permet de constater que les actionnaires présents ou représentés possèdent plus d'un cinquième du capital social.

En conséquence, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

Monsieur le Président déclare en outre que **Monsieur René SOULTAN**, Commissaire aux Comptes régulièrement convoqué, est absent excusé.

Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- ✓ *Le fac simulé de la lettre de convocation appuyé des récépissés postaux ;*
- ✓ *Un exemplaire du BALO en date du 5 Mai 2008, Bulletin n° , n° d'annonce ;*
- ✓ *Un exemplaire du Journal d'Annonces Légales "Petites Affiches" du 27 Mai 2008 portant le n° , annonce n° ;*
- ✓ *La feuille de présence et les pouvoirs des actionnaires représentés ;*
- ✓ *L'inventaire, les comptes annuels : bilan, compte de résultat et annexe de l'exercice social clos le 31 Décembre 2007 ;*
- ✓ *Le rapport de gestion du Conseil d'Administration ;*
- ✓ *Le rapport du Président du Conseil d'Administration sur le contrôle interne ;*

- ✓ *Les rapports du Commissaire aux comptes ;*
- ✓ *Le texte des résolutions proposées.*

Monsieur le Président déclare que ces pièces et documents, ainsi que tous les autres documents et renseignements visés aux articles L. 225-243 à L. 225-245 du Code de Commerce, ont été tenus à la disposition des actionnaires au siège social à compter de la convocation de l'Assemblée ou adressés à ces derniers sur leur demande.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR :

- **Rapport de Gestion du Conseil d'Administration sur l'activité de la Société au cours de l'exercice social ouvert le 1^{er} Janvier 2007 et clos le 31 Décembre 2007 et rapport du Président sur le fonctionnement du Conseil et le contrôle interne puis présentation des comptes de cet exercice ;**
- **Rapport Général et Spécial du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels et sur les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de Commerce et approbation desdites conventions, ainsi que sur le rapport du Président sur le fonctionnement du Conseil et le contrôle interne ;**
- **Examen et approbation desdits comptes annuels et conventions ; Quitus aux Administrateurs et affectation du résultat ;**
- **Fixation des éventuels jetons de présence à allouer au Conseil ;**
- **Constataion de la démission d'un Administrateur et décision de surseoir à son remplacement ;**
- **Renouvellement du mandat de trois Administrateurs ;**
- **Renouvellement du mandat des Commissaires aux Comptes titulaire et suppléant ;**
- **Pouvoirs.**

Puis Monsieur le Président donne lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les questions figurant à l'ordre du jour.

Lecture est ensuite donnée des rapports de **Monsieur René SOULTAN**, Commissaire aux Comptes, par le Secrétaire de séance.

Enfin, Monsieur le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur la marche de la société au cours de l'exercice social ouvert le **1er Janvier 2007** et clos le **31 Décembre 2007** puis du rapport du Président du Conseil d'Administration sur le fonctionnement du Conseil et sur le contrôle interne et du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de cet exercice, approuve le bilan, le compte de résultat et l'annexe dudit exercice tels qu'ils sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

L'Assemblée Générale approuve en conséquence les actes de gestion accomplis par le Conseil au cours de l'exercice écoulé, dont le compte rendu lui a été fait, et donne aux Administrateurs quitus de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Cette résolution est adoptée par _____ voix sur _____ (unanimité des présents ou représentés).

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de Commerce, déclare approuver les termes dudit rapport.

Cette résolution est adoptée par _____ voix sur _____ (unanimité des présents ou représentés).

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration,

DECIDE d'affecter le résultat déficitaire de l'exercice **2007**, s'élevant à la somme de **575.098 €**, en totalité au poste "*Report à nouveau*".

L'Assemblée Générale rappelle, pour satisfaire aux prescriptions légales, qu'il a été mis en distribution au titre des trois derniers exercices, les dividendes suivants, savoir :

Exercice	Nbre d'actions	Dividende net par action	Crédit d'impôts par action	Revenu global par action
2004	1.125.000	0,28 €	/	0,28 €
2005	1.125.000	0,25 €	/	0,25 €
2006	1.125.000	/	/	/

Cette résolution est adoptée par _____ voix sur _____ (unanimité des présents ou représentés).

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, constatant que le Conseil d'Administration en date du 31 Juillet 2007 a pris acte de la démission de **Monsieur Patrick BRONNEC** de ses fonctions d'Administrateur à effet du 31 Juillet 2007,

DECIDE de surseoir à son remplacement, le nombre d'Administrateurs demeurant en fonction étant au moins égal aux conditions légales et statutaires.

Cette résolution est adoptée par _____ voix sur _____ (unanimité des présents ou représentés).

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale,

CONSTATANT que les mandats d'Administrateur de **Monsieur Mohamed BOUKERDENNA**, de **Monsieur Jean-Pierre MEAZZA** et de **Monsieur Laurent POUIGNY** viennent à expiration à l'issue de la présente Assemblée,

DECIDE de renouveler lesdits mandats pour une nouvelle période de six années entières et consécutives, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera appelée à statuer sur les comptes clos au 31 Décembre **2013**.

Cette résolution est adoptée par _____ voix sur _____ (unanimité des présents ou représentés).

SIXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale,

CONSTATANT que les mandats de **Monsieur René SOULTAN** et de **Monsieur Michel VENTURINI**, respectivement Commissaires aux Comptes Titulaire et Suppléant viennent à expiration ce jour,

DECIDE de renouveler lesdits mandats pour une durée de **six (6) exercices** entiers et consécutifs, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2013.

Cette résolution est adoptée par _____ voix sur _____ (unanimité des présents ou représentés).

SEPTIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale décide de ne pas allouer de jetons de présence aux membres du Conseil d'Administration pour l'exercice social en cours.

Cette résolution est adoptée par _____ voix sur _____ (unanimité des présents ou représentés).

HUITIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'extrait ou de copie du procès-verbal constatant ces délibérations en vue de l'accomplissement des formalités légales de publicité.

Cette résolution est adoptée par _____ voix sur _____ (unanimité des présents ou représentés).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 H 00.

De tout ce que dessus il a été dressé, le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres présents à cette Assemblée.

Le Président : **Monsieur Mohamed BOUKERDENNA**

Les Scrutateurs

Monsieur Patrick SPINOSA

Monsieur Olivier BONDOIS

Le Secrétaire : **Maître Francis ARMAND**